

TD 01 : Rappel et concepts de base

1. Langue / parole

A l'instar de Saussure et de la tradition postsaussurienne, le terme « langue » est utilisé pour opposer : **la langue**, comme institution sociale et moyen de communication commun à ses usagers, à **parole** qui recouvre toute réalisation individuelle résultant de l'utilisation de ce système.

Le tableau ci-dessous résume les principales différences entre la langue et la parole

| La langue | La parole |
|---|---|
| -Un code commun à l'ensemble des individus d'une même communauté. | -Un acte individuel de volonté et d'intelligence. |
| -Produit social de la faculté du langage. | -Le côté exécutif du langage |
| -Un ensemble de conventions adoptées par le corps social. | -Acte libre et acte de création |
| -La langue est mémorisée. | -C'est la manière personnelle d'utiliser le code |

Tableau 2 : Distinction langue/parole (Baylon Ch. 2005 : p. 40)

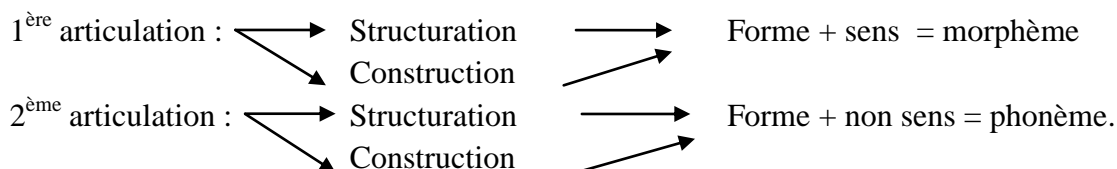
2. La double Articulation du langage

D'après André Martinet (et dans le cadre de la théorie fonctionnaliste) « la double articulation désigne la propriété de tout énoncé linguistique d'être segmenté à deux niveaux », c'est-à-dire, tout énoncé s'articule sur deux niveaux qu'on résumé ainsi :

a-La première articulation : nous avons une articulation en unités ayant à la fois une forme et un sens. Ainsi nous avons une structuration en monèmes (unités significatives élémentaires) et en morphèmes qui constituent les unités significatives minimales de cette première articulation.

b-La deuxième articulation : À ce second niveau, les unités de la première articulation peuvent elles-mêmes être segmentées en unités plus petites (minimales), douées d'une forme et dépourvues de sens (phonèmes), mais qui participent à la distinction du sens des unités de première articulation: les unités distinctives (dans /bato/, /rato/ et /gato/, /b/, /r/ et /g/ sont les unités distinctives qui servent à distinguer le sens des trois unités significatives).

Exemple : Prenons l'énoncé suivant : «Le chat mangera... », On pourra effectuer deux segmentations successives. La première nous donnera cinq unités significatives (cinq **morphèmes**) : **le, chat, mang-** (verbe manger), **-r-** (marque du futur) et **-a** (marque de la 3^{ème} personne du singulier). La deuxième segmentation nous donnera huit unités distinctives (huit **phonèmes**) : /l/, /ə/, /ʃ/, /a/, /m/, /ã/, /ʒ/, /r/.



Cette double articulation est une caractéristique du langage humain, elle constitue un fondement économique. C'est une économie dans la production et la réception des énoncés : en effet, on peut, avec un nombre limité de phonèmes (une trentaine en moyenne dans chaque langue), combiner et construire un nombre illimité d'unités de première articulation et donc un nombre illimité d'énoncés et une infinité de message linguistique d'une langue donnée..

3. Phone / phonème

On appelle **phones** les sons du langage humain articulé, c'est-à-dire chacune des réalisations concrètes d'un phonème. Ils sont variables suivant le contexte phonétique, le locuteur et les conditions générales de l'émission. Une suite de phones donne naissance à une syllabe.

Le phonème est l'élément distinctif minimal, non segmentable et dépourvu de sens de la représentation phonologique d'un énoncé dont la nature est déterminée par un ensemble de traits distinctifs, c'est-à-dire un ensemble de traits qui les différencient des autres phonèmes de la langue.

| phone | Phonème |
|---|--|
| -Objet d'étude de la phonétique. -Les phones sont réalisés différemment en fonction des individus. -Ils sont en nombre illimité. -Ils sont mis entre deux crochets []. -Caractérisables par des propriétés physiques (articulatoires, acoustiques...) | -Objet d'étude de la phonologie. -Les phonèmes sont associés à un sens malgré leurs variations dans la réalisation d'un locuteur à un autre. -Ils sont en nombre limité. -Ils sont mis entre deux barres obliques //. -Caractérisés les uns par rapport aux autres par des traits distinctifs (sonorité, nasalité...). |

Tableau 2 : Distinction phone/phonème

4. Phonétique/phonologie

D'après Troubetzkoy, **La phonétique** est définie comme « *la science de la face matérielle des sons du langage humain* ». Plus précisément, l'étude scientifique de l'**émission** et de la **réception** des sons qui composent le langage humain **indépendamment de leur fonction linguistique**. Elle s'intéresse d'une part à l'**étude physique** des sons et d'autre part à l'étude de leur **production par l'appareil phonatoire, sans tenir compte de leur appartenance à une langue**. La phonétique utilise en particulier les données de la physique et de la physiologie. Elle ressortit donc du domaine de **la parole**. Cette discipline est composée de plusieurs branches :

a/ La phonétique acoustique : étudie la transmission du message par les vibrations de l'air et la façon dont il frappe l'oreille du récepteur.

b/ La phonétique articulatoire : étudie les mouvements des organes phonateurs lors de l'émission du message, s'occupe de l'activité des organes d'articulation (bouche, lèvres, ...). Ex : pour réaliser un [p] on a les deux lèvres ensembles.

c/ La phonétique auditive : examine les phénomène de réception des sons par le récepteur c'est-à-dire elle étudie les mécanismes du décodage du message chez le récepteur. Ex : est-ce que c'est la durée, la force ou la fréquence qui permet de saisir une syllabe accentuée.

On parle aussi de **phonétique générale** qui s'occupe de l'étude de l'ensemble des possibilités acoustiques et du fonctionnement de l'appareil phonatoire, de **phonétique descriptive**, qui s'intéresse à l'étude des particularités phonétiques de telle ou telle langue (langue donnée), de **phonétique historique** s'intéresse à l'étude diachronique, c'est-à-dire l'étude de l'évolution du système phonétique d'une langue et de **phonétique comparative** qui consiste à comparer les systèmes phonétiques de deux ou plusieurs langues.

La phonologie est née presque simultanément aux Etats-Unis en 1925, avec les travaux de Sapir et ceux de Bloomfield, et en Europe en 1928 avec les travaux du cercle linguistique de Prague dont les principaux animateurs furent Troubetzkoy et Jakobson.

La phonologie est l'étude des sons d'une langue donnée et de leurs rapports les uns avec les autres. Elle vise à identifier les éléments phoniques d'une langue et à les classer selon leur fonction dans cette langue, en dégagant des oppositions. La phonologie détermine les distinctions phonétiques qui, dans une langue donnée, ont une valeur différentielle. Elle appartient donc au domaine de **la langue**.

C'est une analyse fonctionnelle qui repose sur le principe d'opposition et la commutation. Ainsi, l'opposition entre [p] et [b], en français, a une fonction dans la communication puisqu'elle permet à tout locuteur de distinguer par exemple [pa] «pas», de [ba] «bas» ou encore [po] «peau» ou «pot» de [bo] «beau». On dit d'une telle opposition qu'elle est distinctive.

En revanche, l'opposition entre [r] («r» roulé) et [R] («r» non roulé) n'a pas de fonction en français dans la mesure où jamais un locuteur ne pourra l'utiliser pour distinguer des messages : [tri] et [tRi] : même signification «tri», cette opposition est non distinctive. L'analyse fonctionnelle invite à faire de /p/ et /b/ des phonèmes distincts et de [r] et [R] des réalisations phoniques d'un même phonème /R /.

Le tableau ci-dessous résume les principales différences entre la phonétique et la phonologie (Baylon Ch. 2005 : p. 85)

| Phonétique | Phonologie |
|---|---|
| Etude des sons de la parole selon les méthodes des sciences naturelles. | Etude des sons de la langue avec les méthodes linguistiques |
| Etude des sons sans tenir compte de leur appartenance à une langue. | Etude fonctionnelle des sons dans une langue déterminée. |
| Enregistrement de toutes les différences perceptibles. | Mise en relief des traits phoniques qui ont une valeur distinctive. |

Tableau 4 : distinction entre la phonétique et la phonologie